

Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) N° 540/2011 de la Commission du 25 mai 2011 portant application du règlement (CE) N° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne la liste des substances actives approuvées,

Vu le règlement d'exécution (UE) N° 2021/1450 de la Commission du 3 septembre 2021 modifiant le règlement d'exécution (UE) N° 540/2011 en ce qui concerne la période d'approbation des substances actives acrinathrine et prochloraz,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **SPORTAK EW***

de la société BASF FRANCE SAS

numéro de dossier n° 2021-4722

Considérant que l'approbation de la substance active prochloraz contenue dans le produit, expire le 31 décembre 2021 conformément au règlement (UE) N° 540/2011 susvisé,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) N° 1107/2009 ne sont donc plus respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après est retirée en France, à compter du 31 décembre 2021, dans les conditions précisées dans la présente décision.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



anses
AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	SPORTAK EW PYROS EW VISTA EW
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BASF FRANCE SAS Division Agro, 21 chemin de la Sauvegarde, 69134 ECULLY CEDEX, France
Formulation	Emulsion de type aqueux (EW)
Contenant	450 g/L - prochloraz
Numéro d'intrant	9300305
Numéro d'AMM	9300305
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	31/12/2021
Délai accordé pour la vente et la distribution	30/06/2022
Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks	31/12/2022

Les demandes en cours d'instruction enregistrées sous les numéros suivants : 2021-3745, 2019-6284 et 2019-4909 deviennent sans objet.

A Maisons-Alfort, le 17/12/2021

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)